Application agréée E-legalite.com 99\_DE-069-200072486-20201217-2020\_083-DE



# SYMALIM SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE l'ILE DE MIRIBEL JONAGE

\*\*\*\*\*\*

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

## COMITE SYNDICAL SEANCE DU 17 DECEMBRE 2020

N°: 2020-083

CONSEIL DÉPARTEMENTAL AIN

OBJET : Sollicitation d'une subvention auprès d'EDF et de l'Agence de l'eau pour

« l'accompagnement à la concertation dans le cadre de la construction du

nouveau contrat territorial »

\*\*\*\*\*\*

Date de la convocation : Jeudi 10 décembre 2020

Secrétaire de Séance : M. ATHANAZE

\*\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de décembre, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis au siège du syndicat.

Nombre de délégué·e·s: 30	Présent·e·s : 19	en droits de vote	: 62,5
Nombre de droits de vote : 105	<b>Pouvoirs</b> : 3	en droits de vote	: 9
	Votant·e·s : 22	en droits de vote	: 71,5

#### Liste des présent·e·s : nombre de vote /délégué·e MÉTROPOLE DE LYON M. ATHANAZE 5 M. BENZEGHIBA MME CREUZE **MME DEHAN** MME FAUTRA M. GOMEZ 5 MME GROSPERRIN 5 + 5M. QUINIOU M. RAY 5 5 MME REVEYRAND M. SELLES 5 M. VIEIRA

M. GAITET

# REÇU EN PREFECTURE le 19/12/2020 Application agréée E-legalite.com

99\_DE-069-200072486-20201217-2020\_083-DE

ССМР	M. GIRARD	1,5
	Mme Terrier	1,5
Lyon	M. CHAPUIS	<del>5,5</del>
	MME GOUST	<del>5,5</del>
Villeurbanne	M. Brissard	4
	M. Vermeulin	4
Décines-Charpieu	MME FAUTRA	3
Meyzieu	M. Quiniou	3 + 3 + 1
Vaulx-en-Velin	M. FISCHER 3	
Jonage	M. BARGE 2	
Miribel	M. LADOUCE 2	
Beynost	M. Mancini 1	
Jons	M. Desbrosses 1	
Neyron	M. VINCENT 1	
Nievroz	M. Thiebaut 1	
	м. Detre (suppléant)	1
Saint-Maurice-de-Beynost	M. GOUBET	1
THIL	Mme Pommaz	1

### Ont donné pouvoir (conformément à loi 2020-1379 du 14 novembre 2020) :

M. Desbrosses à M. Quiniou

Mme Fautra à M. Quiniou (Ville de Décines + Métropole de Lyon)

\*\*\*\*\*\*\*

#### Madame la Présidente expose :

En 2020, le SYMALIM a sollicité l'Agence d'urbanisme pour accompagner l'équipe d'animation du Contrat Rhône pour établir le bilan et l'évaluation du premier Contrat territorial de restauration du Rhône de Miribel, de ses annexes et de sa nappe 2015-2020.

Plusieurs pistes de travail ont alors été formulées pour construire le prochain Contrat territorial. Il est notamment nécessaire de clarifier et partager le cap stratégique du programme et ses objectifs, en s'appuyant sur les connaissances acquises. L'Agence d'urbanisme a recommandé le recours à un tiers neutre et non impliqué pour faire ce travail et ainsi aboutir à une ambition partagée par tous.

Ainsi, le Symalim, par le biais de la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Segapal, souhaite en 2021 s'appuyer sur un tiers pour accompagner l'équipe d'animation du Contrat Rhône dans la construction du prochain Contrat.

Il aura pour mission d'accompagner la définition d'un processus de concertation permettant de clarifier le cap stratégique du prochain contrat et décliner ses objectifs. Il devra permettre de trouver un équilibre entre la restauration écologique du Rhône et les usages (eau potable, accueil du public, hydroélectricité…).

Il pourra être amené à animer des réunions de travail, à proposer des outils. Il devra avoir des compétences dans le domaine de la restauration des cours d'eau et des usages de l'eau pour accompagner au mieux les réflexions et apporter des éclairages techniques.

Ce tiers doit être un facilitateur, une ressource et un appui pour l'équipe d'animation.

Pour 2021, la dépense prévisionnelle pour cette mission d'accompagnement à la construction du prochain Contrat territorial est estimée à 40 000 € HT.

L'engagement de co-financement de l'Agence de l'Eau et d'EDF s'applique aussi à cette mission pour 2021, à hauteur de 48% pour l'agence de l'eau et 40 % pour EDF.

Application agréée E-legalite.com 99\_DE-069-200072486-20201217-2020\_083-DE

Vu l'exposé de la Présidente, Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

# Le Comité Syndical:

- -AUTORISE la Présidente à solliciter la subvention auprès d'EDF et de l'Agence de l'eau pour un montant global de 43 782 € (Agence de l'eau : 23 881 € ; EDF : 19 901 €).
- -AUTORISE la Présidente à signer les conventions financières afférentes et tous documents en lien avec cette subvention.
- -DIT que ces recettes seront inscrites au budget principal section de fonctionnement du Symalim 2021.

# Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente Catherine CREUZE